



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
é
Mor
be***19040341*****Déposé / Reçu le****12 MARS 2019**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0442.468.369

Dénomination

(en entier) : **ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS
JOMAN**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Siège : Rue du Pré aux Oies 314 à 1130 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Nomination / Démission de l'organe de gestion

L'an 2019, le 15 février au siège social s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés.

1° Démission d'un associé actif :

L'assemblée décide d'accepter la démission aux fonctions d'associé actif :

1/ Do Amaral Ricardo , domicilié à rue de l'Hotel des Monnaies 107 bt. 5 à 1060 Bruxelles.

Cette démission prend effet le 29 mars 2018.

2° Suppression de parts sociales représentatives du capital variable ;

1/ L'assemblée générale approuve la réduction du capital variable à concurrence de 900,00 € par la suppression de 6 parts sociales d'une valeur de 150,00 € chacune.

3° Formalités en ce qui concerne l'exécution des décisions prises

L'assemblée décide de procéder au dépôt au Greffe des décisions de la présente assemblée générale et à la publication au Moniteur Belge des décisions prises ci-avant.

L'ensemble des résolutions est adoptée à l'unanimité des voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

LES MEMBRES DU BUREAU

LE SECRETAIR

Artur BARROS DA COSTA

LE PRESIDENT

Joaquim BARROS DA COSTA

LE SCRUTATEUR

Silvana TEXEIRA PAULO

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/03/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature